



communiqué

Date

Le 3 octobre 1989

N^o 235

Pour publication

LE CANADA ACCEPTE D'ENVOYER UN CONTINGENT DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA EN NAMIBIE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, et le Solliciteur général, l'honorable Pierre Blais, ont annoncé aujourd'hui que le Canada a accepté la demande officielle formulée le 29 septembre par le Secrétaire général des Nations Unies, invitant notre pays à mettre une équipe de surveillance policière à la disposition du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition en Namibie (GANUPT).

Le contingent canadien des forces policières du GANUPT sera sous les ordres du surintendant principal Lary Proke de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), qui dirige déjà une mission de reconnaissance en Namibie. Le GANUPT, opération intégrant des éléments militaires, policiers et civils, est chargé de surveiller la transition de la Namibie vers l'indépendance, ainsi que les élections qui auront lieu en novembre.

"Je suis heureux que notre légendaire Gendarmerie - les premiers agents de la paix du Canada - participera pour la première fois aux activités de maintien de la paix des Nations Unies, dont le Canada est depuis toujours un fidèle partisan", a affirmé M. Clark. Le ministre préside le Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth sur l'Afrique australe, qui a offert en août dernier de renforcer le personnel de surveillance policière du GANUPT s'il en recevait la demande.

"Cette demande des Nations Unies témoigne de la haute considération qui est accordée à la GRC à l'échelle internationale", a souligné M. Blais. Le Canada fournira un contingent composé d'un maximum de 100 agents recrutés parmi les membres de la Gendarmerie qui se sont portés volontaires. Ils viendront grossir les rangs du personnel policier du GANUPT, dans le cadre d'une expansion devant porter à 1 500 l'effectif policier du Groupe, actuellement composé de 1 000 membres provenant de 24 pays. Le contingent canadien, qui est l'un des plus importants, sera déployé vers la mi-octobre pour une période maximale de six mois. En place principalement dans le nord de la Namibie, il sera chargé, entre autres, de surveiller les activités d'application de la loi de la police locale, qui est sous la coupe de l'Afrique du Sud, et de protéger le personnel s'occupant des élections ainsi que les installations connexes.